



L'activité de grand ménage

Clémence Garnier
Ingénieur en prévention des risques professionnels

Contexte

- ▶ **Quand?**

- ▶ Pendant les vacances scolaires

- ▶ **Activités :**

- ▶ Nettoyage de tout le mobilier (chaises, bureaux, étagères, armoires, jeux en bois et petits jouets, tapis de jeu, structures de psychomotricité, linge, mobilier informatique, bacs à livres, tableaux, bancs, estrades)
- ▶ Nettoyage des sanitaires (urinoirs, WVC, lavabos et douches) et des préaux
- ▶ Lessivage des murs, nettoyage des portes, des plinthes
- ▶ Décrochage des rideaux, affiches, etc.
- ▶ Décapage et cirage des sols → Déplacement de mobiliers nécessaire

Paroles d'agents

« Le plus dur, c'est l'été, quand il faut tout sortir des classes. »

« A force de tirer sur la corde, c'est tout le monde qui va lâcher. »

« Le grand ménage n'est pas organisé. »

« On se casse le dos. »

« On n'est pas aidé. »

« On est surchargé. »

« Maintenant vous allez salir mon boulot les gars »

« Les gens ne respectent rien »

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- ▶ Risques généraux
- ▶ Risques liés au déplacement de mobiliers
- ▶ Risques liés au nettoyage
- ▶ Risques liés au travail en hauteur
- ▶ Risques liés au décapage et au cirage des sols
- ▶ Risques liés au transport du matériel d'entretien

RISQUES GÉNÉRAUX

Organisation du travail

- ▶ Des organisations de travail différentes d'une collectivité à une autre :
- ▶ Collectivité X : Grand ménage pendant les vacances d'été
- ▶ Collectivité Y : 1 journée de grand ménage par vacances scolaires + 1 semaine à la fin des vacances d'été

- ▶ Difficultés rencontrées :
- ▶ Intervention en effectif réduit et risque d'intervention isolée en cas d'absentéisme
- ▶ Charge de travail intense sur une courte période
- ▶ Organisation du travail souvent différente en maternelle (1 ATSEM par classe) et en primaire.

- ▶ Préconisations :
- ▶ → Analyse de l'absentéisme (agents d'entretien volants permettant de palier aux absences)
(Article L.4121-1 du Code du travail)

RISQUES GÉNÉRAUX

Organisation du travail

- ▶ Solutions observées :
- ▶ Organisation des congés pour éviter le travail en équipe réduite.
- ▶ Organisation des absences imprévues (maladie ordinaire, accident du travail, etc.) : Le travail des absents n'est pas réparti aux personnes présentes.
- ▶ Mise en place d'une « commission » hebdomadaire statuant sur les remplacements.

(Article L.4121-1 du Code du travail)

RISQUES GÉNÉRAUX

Co-activité

▶ Pratiques à risque :

- ▶ Travaux réalisés par les services techniques ou les entreprises extérieures :
 - ▶ Risques liés à la co-activité (poussières, odeurs fortes, bruit, etc.)
 - ▶ Absence de planification des interventions → Nettoyage de la même pièce à plusieurs reprises
 - ▶ Sous dimensionnement de la charge de travail pour le nettoyage après travaux
- ▶ Présence de centres de loisirs (prendre en compte la sécurité des enfants)

▶ Préconisations :

(Articles R.4512-2 à R.4512-8 du Code du travail)

- Coordination entre les services techniques et les agents d'entretien
- Etablissement d'un planning prévisionnel des travaux
- Analyse des risques avec les services techniques
- Inspection commune préalable à l'opération
- Obligation d'établir un plan de prévention écrit pour les travaux dangereux ou pour les travaux supérieurs à 400 heures sur 12 mois
- Mise en place d'un interlocuteur (gardien)

RISQUES GÉNÉRAUX

Ambiances thermiques

- ▶ Vacances d'été :
- ▶ Activité soutenue et travail intense pendant les grandes chaleurs.
- ▶ Solutions observées :
 - ▶ Adaptation des horaires lors de canicules (ex : 6h30-14h).
 - ▶ Fourniture de bouteilles d'eau.
 - ▶ Organisation de pauses régulières.

- ▶ Pratiques à risque (vacances scolaires (hiver)) :
- ▶ Le chauffage est généralement coupé pendant les vacances scolaires hivernales car les élèves ne sont pas présents.
- ▶ Préconisation :
 - ➔ Chauffer l'école dès la présence d'agents. *(Article R.4223-13 du Code du travail)*

RISQUES LIÉS AU DÉPLACEMENT DE MOBILIERS

Manutention manuelle

▶ Pratiques à risques :

- ▶ Les enseignants ne vident généralement pas leurs bureaux ou leurs meubles de rangement. La classe peut être en désordre.
 - ▶ Exemple : Des enseignants ont rangé des livres dans des grands sacs. Chaque sac pèse en moyenne 20kg. Il y en a 28. → 560 kg

▶ Achat de pupitres et chaises solidaires :

- ▶ Lourd
- ▶ Ne passe pas par les portes
- ▶ Se dévisse en cours de manutention
- ▶ Bruyant pour les enseignants



- ▶ Les agents portent les mobiliers (équipés de roulettes) pour éviter les traces sur le sol propre.

RISQUES LIÉS AU DÉPLACEMENT DE MOBILIERS

Manutention manuelle

- ▶ Tâche : Déplacements des lits des dortoirs en maternelle

- ▶ Pratiques à risque :

- ▶ Utilisation de lits simples ou superposés en bois
 - ▶ Lourd (TMS, Lombalgies)
 - ▶ Imposant (TMS, usure physique)



- ▶ Solutions observées :

- ▶ Utilisation de lits en plastique
 - ▶ Légers
 - ▶ Empilables les uns sur les autres
 - ▶ Lits équipés de roulettes
 - ▶ Surface de stockage moins importante



RISQUES LIÉS AU DÉPLACEMENT DE MOBILIERS

Manutention manuelle

Exemples de manutention :

Collectivité	Sites	Surfaces (en m ²)	Nombre de pièces	Nombre de meubles	Poids total (en kg)	Effectif prévu pour 2 mois	Poids (kg)/J/agent
X	1	1 765 sur 3 niveaux	27	363	12 240	10	61 kg/J/agent (5j/s)
	2	1 686 sur 2 niveaux	23	674	19 326	6	161 kg/j/agent (5j/s)
	3	2 356 sur 3 niveaux	28	1 149	26 638	6	277 kg/j/agent (4j/s)

- ▶ Répartition inégale de la charge de travail par agent
- ▶ Répartition inégale des effectifs en fonction de la charge de travail

RISQUES LIÉS AU DÉPLACEMENT DE MOBILIERS

Manutention manuelle

Rappel des textes réglementaires et normatifs :

Code du travail (Articles R.4541-9 et D.4153-39)

	16 à 17 ans	A partir de 18 ans
Hommes	20 kg	55 kg
Femmes	10 kg	25 kg

Norme NF X35-109 relative à l'ergonomie dans la manutention manuelle de charges

Activité	Valeur maximale acceptable	Valeur maximale sous condition
Soulever/Porter	15 kg de charge par opération 7,5 T/jour/personne	25 kg de charge par opération 12 T/jour/personne
Pousser/Tirer	200 kg de poids déplacé	400 kg de poids déplacé

S'applique quand des moyens mécaniques d'aide au transport et au levage sont difficiles à installer en raison notamment de la configuration des lieux.

RISQUES LIÉS AU DÉPLACEMENT DE MOBILIERS

Manutention manuelle

- ▶ Solutions observées :
- ▶ Utiliser des meubles sur roulettes autobloquantes ou avec des patins.
- ▶ Déplacer des armoires vidées préalablement par les enseignants.
- ▶ Ne pas déplacer les armoires lourdes et encombrantes.
- ▶ Utiliser de chariots de cuisine pour vider les classes (petits objets).
- ▶ Travailler en collaboration avec les agents d'entretien pour la planification des manutentions :
 - ▶ Service Fêtes et Cérémonies (souvent pas disponibles)
 - ▶ Emplois d'été
 - ▶ Associations de réinsertion (Ex : Tremplin)
- ▶ Utiliser des aides à la manutention adaptés (diable, chariot, etc.).

(Articles R.4541-4 et R.4541-5 du Code du travail)



RISQUES LIÉS AU DÉPLACEMENT DE MOBILIERS

Manutention manuelle

► Préconisations :

- Lors du remplacement du mobilier, choisir des équipements plus légers et veiller à ce qu'ils passent par les portes sans manipulation particulière.
- Faire glisser le mobilier trop lourd en le plaçant sur des couvertures adaptées.
- Utiliser des chariots à roulettes à hauteur d'homme.
- Fournir des coins à roulettes.
- Former le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique « acteur PRAP »

(Articles R.4541-4, R.4541-5 et R.4541-8 du Code du travail)



RISQUES LIÉS AU DÉPLACEMENT DE MOBILIERS

Manutention manuelle

- ▶ **Pratiques à risque :**
- ▶ **Tri des instituteurs :**
 - ▶ Utilisation de sacs poubelles d'une contenance de 130L
 - ▶ Présence d'objets en verre coupants (éprouvettes, bocaux, etc.)
- ▶ **Préconisations :**
 - Fournir des sacs poubelles de plus petite contenance.
 - Utiliser les chariots de ménage pour déplacer les sacs poubelle.
 - Rappeler la consigne de ne pas jeter d'objets coupants dans les sacs poubelles.
- **Dès la conception :**
 - Prévoir les lieux de stockage du matériel et des produits d'entretien répartis dans toute l'école afin d'éviter les manutentions.
 - Prévoir des ascenseurs, monte-charges, etc.

RISQUES LIÉS AU NETTOYAGE

Activité physique

- ▶ Tâche : Lessivage des murs

- ▶ Solution observée :
- ▶ Opération supprimée dans une collectivité car trop épuisante (déléguée à une entreprise extérieure).

- ▶ Pratique à risque :
- ▶ Postures contraignantes (accroupis, mouvements rapides et répétés pour frotter les murs) lors de l'utilisation de lingettes traditionnelles humidifiées.

- ▶ Solutions observées :
 - Utiliser un balai adapté avec manche télescopique
 - Garder les bras à hauteur d'homme
 - Placer des supports sous les genoux (Serviettes, mousses ou planches de piscine)
 - Porter des genouillères

RISQUES LIÉS AU NETTOYAGE

Produits chimiques

- ▶ Tâche : Nettoyage des tables
- ▶ Pratique à risque :
- ▶ Les agents peuvent utiliser de l'alcool à brûler ou produit anti-graffiti (nocif) pour nettoyer les tables.
- ▶ Solutions observées :
 - ▶ Mise en place de toiles cirées ou sous-mains.



RISQUES LIÉS AU NETTOYAGE

Manutention manuelle

- ▶ Tâche : Utilisation de seaux
- ▶ Préconisations
 - Utiliser un tuyau pour remplir le seau ou un contenant plus petit.
 - Eviter de trop remplir le seau.
 - S'assurer de la présence d'un vide-seaux à chaque étage.
 - Fournir un seau avec un orifice d'écoulement.



- ▶ Tâche : Nettoyage des jouets
- ▶ Les agents doivent nettoyer tous les jouets.
 - ▶ Trempage dans un bac puis rinçage et séchage.

- ▶ Solution observée :

- ▶ Nettoyage des petits jouets en machine à laver dans une taie d'oreiller entourée de coussins.

LES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL EN HAUTEUR

▶ Tâche : Nettoyage de vitres, dessus des armoires, décrochage de décors

▶ Préconisations :

→ Consigne de s'arrêter à hauteur d'homme.

→ Pour un travail satisfaisant, consignes généralement non respectées et montent sur des chaises, des bancs, etc.

→ Utiliser des perches télescopiques (longueur adaptée pour éviter de se courber ou d'être trop étiré, alterner les mains)

→ Faire appel à des entreprises extérieures pour le nettoyage des vitres (plan de prévention)

→ Sécuriser l'accès en hauteur :

→ Fournir une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL) permettant aux agents d'éviter de travailler avec les bras au-dessus des épaules.

→ Contrôler régulièrement les moyens d'accès en hauteur (fiche)

→ Limitation du port de charges



Activité physique

- ▶ Pratiques à risque :
- ▶ Adoption de postures contraignantes :
 - ▶ Posture debout prolongée, piétinements lors du nettoyage des salles de classe, pliée vers le bas pour nettoyer les murs, agenouillée pour nettoyer derrière les radiateurs, etc.
 - ▶ Exemple : Les agents enlèvent les traces noires avec leurs chaussures.
- ▶ Effort physique pour maintenir la monobrosse dans la bonne direction (elle se déporte sinon systématiquement). Certains manches de monobrosse ne sont pas réglables en hauteur.
 - ▶ Facteur aggravant : Vibrations qui se propagent dans les bras de l'agent.
- ▶ Parfois, seul un agent est formé à son utilisation.

RISQUES LIÉS AU DÉCAPAGE ET AU CIRAGE DES SOLS

Activité physique

▶ Préconisations :

- Mise à disposition des travailleurs les équipements de travail adaptés, notamment des brosses moins abrasives afin de limiter les vibrations et les difficultés de manipulation .
- Intégrer les caractéristiques (poids, manche réglable en hauteur, dispositifs de manutention) dans le cahier des charges lors du renouvellement des machines (monobrosse, aspirateur à eau, etc.).
- Former un nombre conséquent d'agents au balayage humide et à la conduite de machines (monobrosse).

(Articles R.4323-1, R.4541-3 et R.4541-4 du Code du travail)



RISQUES LIÉS AU DÉCAPAGE ET AU CIRAGE DES SOLS

Machines

- ▶ Pratique à risque :
- ▶ Utilisation de machines non conformes (décapeuse, cireuse) (pas d'arrêt d'urgence, pas de marquage CE, fils dénudés, etc.).

- ▶ Préconisations :
 - Mettre en conformité les machines.
 - Mettre les documents techniques à disposition directe des agents.



RISQUES LIÉS AU DÉCAPAGE ET AU CIRAGE DES SOLS

Risque électrique

▶ Pratiques à risque :

- ▶ Nettoyage à grande eau (radiateurs, sol) à proximité de prises électriques utilisées pour brancher les appareils électriques.

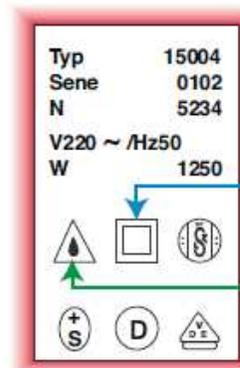
▶ Préconisations :

- Installer des prises électriques étanches (avec boîtier) (protection du personnel et des enfants).
- Brancher les appareils électriques en-dehors de la pièce nettoyée.
- Utiliser du matériel électrique adapté aux influences de l'environnement (eau, produits, etc.)



Protection contre la pénétration des liquides

Deuxième chiffre caractéristique	Désignation abrégée	Désignation abrégée
1	Protégé contre les chutes verticales de gouttes d'eau	Marquage équivalent une goutte d'eau
3	Protégé contre l'eau en pluie (faisant un angle < 60° avec la verticale)	Marquage équivalent une goutte d'eau dans un carré
4	Protégé contre les projections d'eau (dans toutes les directions)	Marquage équivalent une goutte d'eau dans un triangle pointé en haut
5	Protégé contre les jets d'eau	Marquage équivalent △ ou △△



Repérage classe d'isolation

Le symbole indique que le matériel est en classe II, donc en double isolation.

Repérage degré de protection

Le symbole indique que le matériel est protégé contre les projections d'eau de toutes directions.

RISQUES LIÉS AU DÉCAPAGE ET AU CIRAGE DES SOLS

Risque électrique et chute de plain pied

▶ Pratiques à risque

▶ Les fils peuvent se prendre dans la décapeuse.

- Mettre le fil électrique sur l'épaule.
- Sensibiliser le personnel sur les risques électriques.
- Débrancher par action sur la fiche d'alimentation.
- S'essuyer les mains avant de débrancher des câbles électriques.



▶ Les fils électriques des machines utilisées (cireuse, décapeuse) peuvent être source de chutes de plain pied.

- Brancher les appareils électriques au plus près de la zone nettoyée pour réduire la longueur de fil traversant la salle. (Augmenter le nombre de prises murales dans les salles de classe).



Chute de plain pied, produits chimiques

▶ Pratiques à risque :

- ▶ Application du décapant : sol très glissant
- ▶ Utilisation de sabots ouverts avec une sangle positionnée sur le devant. Pas de maintien du pied.
- ▶ Nettoyage à grande eau, sabots ouverts → projection de produits chimiques

▶ Préconisations :

- Signaler que le sol est glissant par une signalétique adaptée (notamment pour les intervenants extérieurs).
- Veiller aux propriétés du prochain revêtement afin de limiter l'entretien (cirage) de ce dernier.



RISQUES LIÉS AU DÉCAPAGE ET AU CIRAGE DES SOLS

Produits chimiques

- ▶ Pratiques à risque :
- ▶ Sabots ne correspondent pas toujours à la morphologie des agents.
(Talon source de douleur et pénibilité, problème d'adaptation aux conditions climatiques)
 - Fournir des chaussures de travail fermées, légères et antidérapantes adaptées au travail des agents d'entretien et de restauration.

(Articles R.4323-91 et R.4321-4 du Code du travail)

- ▶ Certains agents remontent leur pantalon jusqu'aux genoux.
- ▶ Les blouses ne sont pas adaptées (taille, saison).



RISQUES LIÉS AU DÉCAPAGE ET AU CIRAGE DES SOLS

Produits chimiques

- ▶ Pratiques à risque :
- ▶ Utilisation de contenants non adaptés pour le stockage des produits chimiques. (Confusion, mélange entre produits incompatibles)
 - Avoir des contenants adaptés au contenu.
 - Etiqueter les contenants : existence d'étiquettes autocollantes à coller sur les contenants (fournisseur).
 - Mettre en place des notices d'utilisation.
 - Eliminer les produits inutilisés
 - Mettre à disposition les Fiches de Données de Sécurité (FDS) + médecin de prévention
 - Stocker les produits chimiques conformément à la réglementation :
 - ▶ Bacs de rétention
 - ▶ Armoires adaptées aux produits chimiques
 - ▶ Respect des incompatibilités
 - ▶ Local ventilé et fermé à clé et signalé



(Articles R. 4411-69, 4411-70, 4412-17, R.4412-38 et R.4412-39 du Code du travail)

Produits chimiques

▶ Pratiques à risque :

- ▶ Non port des gants résistants aux produits chimiques (gêne, allergie au latex, gants jugés trop épais, durcissement des gants).

(Article R.4412-15 du Code du travail)

- ▶ Non port de lunettes pour le décapage (gêne).

RISQUES LIÉS AU DÉCAPAGE ET AU CIRAGE DES SOLS

Produits chimiques

▶ Solutions observées :

- ▶ Utilisation de bouchons doseurs
- ▶ Aération des classes lors du grand ménage
- ▶ Planification des activités de nettoyage et désinfection
- ▶ Port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés à l'activité et aux risques , en collaboration avec les agents :



(Articles R.4321-4 et R.4323-91 du Code du travail)

- ▶ Gants fins adaptés à l'activité et aux risques (EN 374-3),
- ▶ Blouse manches longues,
- ▶ Pantalon de travail,
- ▶ Chaussures ou sabots de sécurité fermés
- ▶ Lunettes et masques en fonction de l'activité



• Information/formation :

(Articles R.4412-38 et R.4323-104 du Code du travail)

- ▶ Former l'encadrement au choix des produits et au port des EPI
- ▶ Former le personnel à l'utilisation des produits chimiques

RISQUES LIÉS AU DÉCAPAGE ET AU CIRAGE DES SOLS

Amiante

▶ Pratique à risque :

- ▶ Les agents décapent les sols qui peuvent être amiantés (présence d'amiante dans les dalles de sol).

➔ Mise en suspension dans l'air de microfibres issues du sol.

▶ Préconisations :

- ➔ Interdire les décapages sur les sols amiantés.
- ➔ Informer les agents, par le biais du Dossier Technique Amiante (DTA) de la présence d'amiante.
- ➔ Avoir un exemplaire du DTA sur chaque école.

(Article R.4412-107 du Code du travail)

Organisation du travail

- ▶ Pratique à risque :
- ▶ Par fortes chaleurs, les produits utilisés lors du décapage se volatilisent plus rapidement et imposent aux agents d'augmenter la cadence de travail avant que le produit ne sèche et/ou d'utiliser plus de produits.
 - ▶ Changement des modes opératoires en fonction de l'effectif et de la température.

- ▶ Solutions observées :
- ▶ Activité de décapage en trinôme :
 - ▶ Un agent décape
 - ▶ Un agent racle le décapant au sol
 - ▶ L'autre aspire l'eau du sol.

RISQUES LIÉS AU TRANSPORT DU MATÉRIEL D'ENTRETIEN

▶ Pratiques à risque :

- ▶ Lorsque le site n'est pas équipé d'une monobrosse par étage, les agents la transportent dans les escaliers d'étage en étage.
- ▶ Port de l'aspirateur plein jusqu'au point de déversement en adoptant des postures contraignantes.
- ▶ Port des seaux jusqu'aux points d'eau froide.

▶ Préconisations :

- Prévoir des équipements à chaque étage :
 - Chariots de ménage,
 - Points d'eau (classes),
 - Equipements de travail (monobrosse, etc.),
 - Vide-seau
- Port à plusieurs
- Aide à la manutention adaptée
- Mettre de l'eau chaude à disposition des agents.

(Article R.4541-4 du Code du travail)

CONCLUSION

- ▶ Principaux risques recensés :
 - ▶ Activité physique (postures contraignantes et manutentions manuelles)
 - ▶ Risque chimique
 - ▶ Organisation du travail

- ▶ Activité contraignante pour les agents d'entretien